Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260211-D2026_CCAS_003-DE

MAIRIE DE SAINT SÉGAL
29590 SAINT SEGAL
☎ 02.98.73.17.03
Fax 02.98.73.09.21

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Centre Communal d'Action sociale de la commune de Saint-Ségal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric DRELON, Maire.

Présents : Frédéric DRELON, Stéphanie LE GUILLOU, Michel ADENYS, Maryvonne BLONDEAU, Yann POULIQUEN-LE CAM

Absents : Eric BERTHOU, Sylvie PALUD, Gildas QUINIGER, Audrey LE GOFF

Procuration : /

Secrétaire de séance : Stéphanie LE GUILLOU

2026-003 Vote de l'affectation du résultat 2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2025	Restes à réaliser	Solde R.A.R.	Chiffres à prendre en compte
Invest.	1 478.71 €	D 0 € R 0 €	0€	1 478.41 €
Fonct.	769.25€			769.25€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement –déficit- de la section d'investissement),

décide d'affecter le résultat comme suit :
Excédent à reporter en fonctionnement 002: **769.25 €**

Résultat du vote : **Unanimité**
Fait à Saint-Ségal, le 11 février 2026
Le Maire,

MAIRIE de SAINT-SEGAL 29 (Finistère)

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

MAIRIE de SAINT-SEGAL 29 (Finistère)

Stéphanie LE GUILLOU